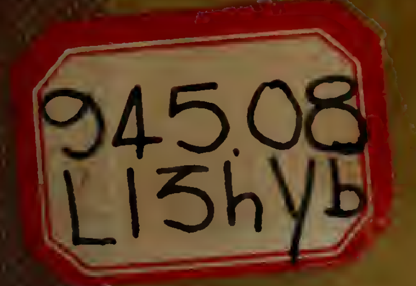


Brême
Observations





OBSERVATIONS

DU MARQUIS

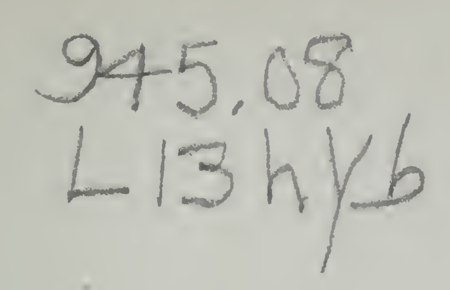
ARBORIO GATTINARE DE BRÊME

SUR QUELQUES ARTICLES PEU EXACTS DE L'HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DU ROYAUME D'ITALIE PENDANT LA DOMINATION DES FRANÇAIS, ATTRIBUÉE A UN NOMMÉ M.r FRÉDÉRIC CORACCINI, ET TRADUITE DE L'ITALIEN.

TURIN

DE L'IMPRIMERIE DE JOSEPH FAVALE

MDCCCXXIII



Dans les Monarchies absolues les Historiens trahissent la vérité parce qu'ils n'osent pas la dire. Dans les États extrêmement libres, par esprit de faction.

MONTESQUIEU, *Esprit des lois.*

Montaigne prétendait que chacun n'écrivît que ce qu'il savait; Cicéron de son côté enjoignait aux historiens de ne jamais dire une fausseté, ni taire une vérité. Il est du bon ton de s'extasier sur la sagesse des sentences de ces deux philosophes, mais heureusement pour les libraires et les imprimeurs on s'en tient à cela, et par

esprit de parti, ou par ignorance, on ne trouve presque nulle part dans les biographies et dans les histoires du jour la vérité, par-tout la calomnie: si ce mal s'est accru depuis quelque tems, il date cependant de bien loin. Voltaire disait déjà que les libelles étaient des mauvais fruits de l'excellent arbre de la liberté, et il ne se rassasiait pas moins lui-même de ces mauvais fruits; mais c'était à titre de représaille que lui et ses adversaires, Rousseau, Fréron, Palissot, Piron, et bien d'autres, se déchiraient journellement. Aujourd'hui ce n'est plus la même chose, et cet honnête moyen de faire gémir les presses, et la vérité, est devenu un objet de spéculation très-familier. On calcule sur le gain

qu'on pourra faire en attribuant tel ridicule, tel défaut, ou tel vice à quelqu'un que l'on ne connaît pas, et en ornant des talens et des qualités les plus distinguées tel autre individu, qui les paye argent comptant, quelle que soit la réalité du fait, et affublé du costume et du titre d'historien courageux, ou de biographe impartial, on a atteint son but, si une existence éphémère a procuré, par dessus le marché, à cet amas de faussetés et d'invraisemblances quelque débit. Monsieur Coraccini, soi-disant auteur de l'Histoire de l'Administration du Royaume d'Italie sous la Domination Française, est à bien des égards au nombre de ces spéculateurs; mais il faut avouer, qu'à quelques pièces près, de la monnaie qu'il débite,

et qui ne soutiendrait pas l'épreuve, le surplus est d'un assez bon alloi.

Je ne me chargerai pas de signaler ici toutes ses erreurs; il ne m'intéresse essentiellement de relever, appuyé à des documens authentiques, que le petit nombre de celles qui me regardent. Monsieur Coraccini dit, à la page 184, que Napoléon se dégoûta de mes services, à la suite du travail qu'il fit avec moi en 1807, parce que l'exaltation affectée de mon zèle lui déplut. Il est à observer en premier lieu, en réponse à cette assertion gratuite, qu'il n'était pas aussi facile que l'Auteur le suppose, de rendre suspect à Napoléon le zèle des personnes dont il s'était formé une opinion favorable: son amour-propre et son caractère s'y opposaient

également, et la copie ci-jointe de sa réponse, lors de ma nomination au Ministère [1], prouve que j'étais assez bien dans son esprit; que d'ailleurs ce ne pouvait être dans un travail fait au Conseil d'État, ou à celui des Ministres, qu'un homme, de quelque expérience, se serait permis de faire parade d'un zèle exagéré, et que je n'ai jamais eu l'avantage de travailler en particulier avec lui. Ce ne fut pas faute d'en avoir cherché l'occasion durant son séjour en Italie; j'avais lieu de le désirer, et je l'en priai formellement dans une note que je lui remis, un matin, à son lever, mais une sorte de coterie qui parodiait

[1] Voyez aux documens qui suivent, N.° 1, la copie de la réponse de l'Empereur en date du 3 janvier 1806.

grotesquement la société du Baron d'Holbach, à Milan, et dont le véritable amphytrion, lequel en riait sous cape, tirait un parti utile à ses vues, manoeuvra si bien, que l'ordre que l'Empereur m'envoya par le Ministre Aldini, de me trouver de bonne heure le jour suivant à son audience, quoique daté de la veille, ne me parvint que dans la matinée avancée du lendemain [1]. — La négligence apparente qui en résulta, et dont il ignorait le véritable motif, ne put à moins de faire une sorte d'impression sur l'esprit d'un Souverain peu accoûtumé à une pareille inexactitude de la part de ses Ministres, aussi me le fit-il sentir

[1] Voyez ci-après au N.° 2 la copie du billet du Ministre Aldini.

d'une manière indirecte; je me trouvais à son antichambre dès que cela me fut possible; mon fils, le Comte de Sartirane, qui était de service, m'y annonça à différentes reprises: il fut, il est vrai, comme toujours, immensement occupé durant toute cette journée; mais il savait trouver le tems à tout quand il le voulait, et me fit répondre, à chaque fois, d'attendre; j'attendis en effet, je dînai, je soupai moi et mes collègues avec lui, ce jour-là, je fus même à son coucher, et minuit sonnait lorsque s'étant retiré sans m'avoir fait appeler, je rentrai chez-moi; cela ne fit cependant aucune impression essentielle sur lui. Si il a donc connu mon admiration sincère pour ses grandes qualités, et ses succès, inouis, non moins incontestables que des dé-

fauts et des erreurs, qu'il a partagé avec le petit nombre de conquérans, ses égaux, dominés par une insatiable ambition, à qui la fortune a souri, pendant que ceux-ci ont rarement réuni à ses talens, à ses vues étendues, les ressources de son génie créateur, la fermeté et l'imperturbabilité de son caractère, ce ne put être que par les actes de mon Ministère. Il se présenta cependant une occasion où j'aurais pu lui paraître vouloir m'insinuer dans son esprit par la flatterie. Le groupe dont le sieur Coraccini parle, représentant allégoriquement sa personne qui relève l'Italie, et l'appelle à de plus grandes destinées, de la composition de M.r Pacetti, Professeur de sculpture à Bréra, avait été exécuté, à mes frais, en marbre de

Carrare par cet habile artiste, pour occuper son ciseau pour lors désœuvré, et j'en ai par cette raison le modèle en terre cuite à ma campagne: le lui ayant offert à son lever, peu après son arrivée à Milan, il me dit, en souriant, quand je le lui présentai: Voilà encore une allégorie; je lui répondis, que les Italiens se flattaient que S. M. la réaliserait; mais cette exagération, symbolique, bien loin de lui déplaire, fut tellement de son goût, qu'il fit placer sur-le-champ ce groupe à la droite du Trône dans le salon des grandes audiences; qu'il y demeura jusqu'à son départ pour la France, et qu'en ayant accepté le don de ma part, le Maréchal Duroc le fit transporter à Paris, et placer au Muséum, comme il en conste

au reçu que j'en ai de l'un des Gardiens des Galeries Impériales [1]. La petite cabale mentionnée ci-dessus ne se borna pas au surplus à me faire manquer l'occasion de l'entretenir en particulier à l'audience qu'il m'avait accordé. Je devais l'accompagner, comme Ministre de l'Intérieur, dans son voyage à Venise, pour lui présenter les autorités administratives sur la route; veiller sur leurs demandes; et recevoir ses ordres en conséquence, et il me fut tout-à-coup enjoint de prendre, en mon particulier, la route de Mantoue, presqu'impraticable dans cette saison, pour le précéder à Venise, et y préparer l'état de maison que je devais tenir, étant

[1] Voyez aux pièces qui suivent, N.° 3, la copie du reçu de ce groupe au muséum.

chargé par l'Empereur d'avoir à ma table, durant le séjour qu'il y ferait, les personnes admises à la sienne qui ne pourraient pas journellement y être invitées. Il s'étonna en effet de ne pas me trouver à sa suite, en demanda la raison, et l'on m'en attribua le tort, lui disant que je m'étais arrêté à Milan. Le même tour me fut joué, quelques jours avant son départ de Venise; le Vice-Roi m'expédia à Tréviso inopinément pour y préparer sa réception et sa demeure en cette ville. J'avais reçu, en partant, l'ordre de l'accompagner, puis, dans son retour à Milan par les Départemens du Bachiglione, du Passeriano, du Mincio, du Panaro et du Crostolo, et j'en avais préparé l'itinéraire, lorsque le Général Charpentier vint, l'avant-veille de

l'arrivée de l'Empereur à Tréviso, à deux heures après minuit, m'ordonner, de la part du Vice-Roi, de ne point l'attendre, et de me rendre sans délai à Milan, pour m'y occuper des préalables nécessaires à la convocation des Collèges Électoraux, auxquels j'avais déjà pourvu ; je sentis d'où partait le coup ; je ne le cachai pas au Général, lui disant que puisqu'on en voulait, tout au moins à ma place, car il ne cessait de me vanter les favorables dispositions de la Cour à mon égard, j'aimais mieux la résigner, que de la quitter puis de guerre lasse. J'avais écrit dans le même sens, et pour cause, à Monsieur Méjan à Padoue peu avant mon installation formelle au Ministère, dans une correspondance confidentielle que je conserve. Au

départ de Napoléon pour Turin en janvier 1808, il lui convenait peut-être d'avoir de préférence des Piémontais à sa suite: mon fils, le Comte de Sartirane, reçut l'ordre de prendre la place de Monsieur Carlotti qui était de semaine, et de l'y accompagner; j'y fus aussi invité, mais les moyens s'en trouvèrent paralisés au moment du départ. Cela non obstant il voulut bien dire, à son passage à Turin, au Marquis de Saint-Marzan, des choses flatteuses à mon égard, et il s'exprima de même avec le Général Menou à l'occasion de la remise qu'il lui fit de ma part, de différens tableaux et résumés sur l'administration du Royaume, que je n'avais pu lui consigner personnellement, et que j'adressai à ce Général

par courrier. Au surplus Napoléon avait eu lieu certainement de s'apercevoir des sourdes menées que l'on employait pour me défavoriser auprès de lui, entr'autres au sujet du nouveau compartiment territorial des 21 Départemens formant pour lors le Royaume d'Italie, dont j'avais remis le travail au Vice-Roi depuis six mois : l'Empereur l'ignorait; il me demanda au cercle ce qu'il en était de ce rapport, ne l'ayant pas encore reçu; un chacun se tut, on croyait apparemment que je n'aurais pas le courage de dire la vérité toute entière, en présence de certains témoins : je pris la parole, et lui répondis qu'il y avait plusieurs mois que l'ayant remis au Vice-Roi, la discussion en avait eu lieu au Conseil d'État, et que le Prince pouvait

le lui affirmer; l'Empereur se retournant vers lui en apprit qu'il avait été effectivement expédié à Paris depuis lors, au Ministre Secrétaire d'État Aldini, lequel était présent à cette singulière contestation: Napoléon lui en demanda compte, et ce Ministre adroit, et habitué de longue main à se tirer d'embarras avec lui dans des circonstances plus délicates, répondit froidement que la guerre qui l'avait éloigné, et des autres occupations plus pressantes de S. M. ne lui ayant jamais permis de lui soumettre ce travail, il l'avait dans son portefeuille, pour l'ultimer en Italie; ce ne fut en effet qu'à son retour de Venise, où il y fit même différentes variations, que cette importante affaire reçut sa sanction définitive. Or M.r Co-

raccini disant, avec raison, que ce Monarque avait en toute chose une vue d'aigle, quoiqu'elle ne lui fût pas tout-à-fait nécessaire dans le cas dont il s'agit, il faut croire que c'est à sa pénétration que je dus de ne pas être la victime de ces tripotages, et que bien loin de là je ne reçus de sa part que des marques réitérées de son estime et de sa bonté. Sur ce que je me plaignis à lui ouvertement du Directeur des ponts et chaussées, en présence du Ministre Aldini et du Vice-Roi, attendu l'inconvenante obstination de ce Fonctionnaire à ne pas vouloir se rendre aux jours marqués à la conférence hebdomadaire, à laquelle étaient tenus les Directeurs dépendans du Ministère de l'Intérieur, d'où il en résultait des négligences et

des excès dans l'administration de cette partie, de laquelle j'étais cependant responsable, témoin la demande portée sur son dernier compte, et par moi référée à l'Empereur, de 18 millions à la charge du budget de l'Intérieur pour l'exercice des ponts et chaussées durant le 1808, il me demanda avec urbanité, qui je pourrais proposer à sa place; à quoi je répondis que nul autre y convenait mieux que le Directeur actuel, pour la partie scientifique; mais qu'il était indispensable qu'il lui fût enjoint de s'uniformer au réglement. Il détacha du Ministère du culte, à cette même époque, l'administration du patrimoine des hospices et autres établissemens de bienfaisance, d'une valeur de près de 400 millions, et l'attribua à mon Mi-

nistère; il me chargea individuellement de différentes affaires, nommément de la confection du grand pont sur le Tésin à Boffalora; à la première demande que je lui fis d'une place d'aumônier pour l'Abbé Louis, mon fils, que je lui présentai, il la lui accorda; les nombreuses députations que j'introduisis à son audience reçurent le plus favorable accueil, et j'y eus quelque part: celle de la ville de Padoue fut du nombre; cette ville n'était pas bien dans son esprit, elle avait heureusement pour Orateur l'Abbé Cesarotti qui désirait fort lui lire un long discours, préparé avec l'art et l'éloquence dont cet homme célèbre était si fort capable: l'Empereur, dont les momens étaient comptés, en avait déjà mis le cahier dans sa poche, ce qui en

faisait manquer l'effet, et affligeait très-fort cet illustre vieillard; je le priai de lui permettre d'en faire la lecture, il daigna y consentir; Cesarotti, en le lisant, l'arrosa de ses larmes, l'Empereur en parut ému, se reconcilia avec la ville de Padoue qu'il avait négligée dans sa dernière tournée d'Udine à Mantoue, promit à la députation de s'y rendre à son premier voyage en Italie, et gratifia peu après l'Abbé de la pension dont parle M.r Coraccini, et de la décoration de la couronne de fer; il lui accorda en outre sa retraite comme Professeur, donnant à son neveu la chaire qu'il occupait à l'Université de Padoue. Ces faits sont constatés par la lettre que l'éloquent traducteur d'Eschile et d'Ossian m'écrivit, pour m'en manifester sa reconnaissance et sa

satisfaction [1]. Après son départ je reçus, par son ordre, une gratification de 25000 francs [2] qui ne fut pas accordée à tous mes collègues, pour lors; et si quelques-uns de nos principaux fonctionnaires reçurent de sa part, à cette époque, des avertissemens un peu vifs, il est notoire que ce n'est pas à moi qu'ils s'adressèrent. La coterie qui voulait cependant me pousser à bout, pour se mettre plus à son aise, n'en continuait pas moins ses intrigues. L'Empereur avait enjoint au Vice-Roi, à la séance ci-dessus mentionnée, de mettre ordre à mes différens avec le Directeur des ponts et chaussées;

[1] Voyez aux pièces suivantes, N.° 4, la copie de la lettre de l'Abbé Cesarotti.

[2] Voyez aux pièces qui suivent, N.° 5, la copie de la lettre de Marescalchi sur cet objet.

après avoir entendu de lui que mes plaintes étaient fondées, mais tout en l'avouant, le Prince avait ajouté que cela provenait aussi de ce que j'employais trop de ménagement et de mesures avec ces Messieurs, à quoi j'avais répliqué que mon éducation m'avait appris à traiter avec égard les principaux employés affectés à mon Ministère, qui par leurs qualités personnelles et leur élévation en grade, dans l'ordre politique, étaient autorisés à le prétendre; que trois des Directeurs du Ministère de l'Intérieur réunissaient à un mérite individuel et distingué, le titre d'avoir été les créateurs de la république Cisalpine et les co-régens de la république Italienne; qu'ils étaient décorés du grand aigle de la légion d'honneur, et deux

d'entr'eux dignitaires de l'ordre de la Couronne de Fer; que j'aurais mis le tort de mon côté en manquant de ménagement envers eux, et que le Prince avait entre les mains les preuves que je savais cependant soutenir mes droits; deux faits marquans entr'autres le lui avaient prouvé. Cette question s'était au surplus souvent agitée avec le Vice-Roi, et le voyant revenir sur une pareille objection, déplacée, puisqu'il devait savoir que c'eût été me compromettre que d'en user différemment, je me proposai, pour en avoir des gages incontestables et notoires, de me prévaloir à la rigueur de mon autorité, à la première occasion, quoique persuadé que j'y aurais le dessous; elle ne tarda pas à se présenter. Les Départemens de terre-ferme de l'État

de Venise, jouissaient de l'avantage, très-important pour eux, d'avoir des Députés à une Commission établie à Padoue, et à un Comité séant à Venise pour la direction des ouvrages concernant les fleuves qui les traversent et se déchargent dans la lagune; la direction des eaux et chaussées devait proposer au Conseil d'État de supprimer l'une et l'autre, se réservant à elle seule et à ses délégués d'administrer cette délicate partie; je prévis le dommage qui pouvait en rejaillir sur les Départemens de la terre-ferme, je consultai les membres séants aux Conseils Législatif, et des Auditeurs, propriétaires dans ces Départemens, et ils me déclarèrent unanimement que l'importance qu'ils mettaient à ces établissemens était telle, que ces Provinces

seraient disposées, si il ne s'agissait que d'une vue d'économie, d'entretenir à leurs frais les Députés de leurs Départemens, membres de la Commission et du Comité. Fort de cet appui, je soutins avec vigueur leur intérêt aux deux séances successives du Conseil d'État, où ces affaires furent discutées; la majorité se trouvait pour moi, décidément; le Vice-Roi, qui n'assistait pas toujours au Conseil, présent à ces deux séances, au moment où l'on allait voter, sur le pour et le contre de la question, prenant la parole, il déclara, toutes les deux fois, qu'il envisageait la chose dans le sens du Directeur. Or comme tous les courtisans ne sont pas dans les antichambres des Souverains, même sous le régime constitutionnel,

aux Conseillers près intéressés à la chose, et à quelques autres individus qui ne pactisaient pas avec leur conscience, je n'eus pour moi, en dernier résultat, que la minorité du Conseil, et lesdites institutions furent supprimées. C'était donc à deux reprises dans l'espace de peu de jours, que la faveur, mise en jeu par les vues secrètes des frères et amis, me faisait perdre ma cause en plein conseil, et que le Ministre, obligé à traiter d'égal à égal avec un fonctionnaire à lui subordonné, y avait le dessous. Sur ces entrefaites j'avais aussi été d'une opinion contraire à celle du Directeur de l'instruction publique, et j'en avais saisi la conjoncture dans la même vue que les précédentes. Le jeune Comte Araceli, élève du Collège autrefois des

Nobles, avait eu une dispute avec un de ses collègues, qui n'était pas Comte, pour une pomme cuite; ils s'étaient donné des coups réciproquement, et le jeune Araceli, qui était d'un excellent naturel, faisant tous les frais de la reconciliation, ces jeunes-gens s'étaient pardonnés leurs torts, et la paix s'était faite entr'eux; il n'en était donc plus question, lorsque la première chambrée, qui voulait que le Comte fût expulsé, s'érigeant en tribunal d'accusation et de jugement, dressa procès-verbal du fait, et décréta, dans un acte formel, qu'Araceli serait chassé du Collège, et le Directeur de l'instruction publique, approuvant ce singulier décret, y fit raison, et ne m'en parla qu'à titre de rapport comme d'une décision sans appel; je lui

représentai qu'il ne convenait pas d'approuver une pareille arrogance de la première chambrée, ni de donner à cette vétille un éclat qui ferait du tort au Collège et à la famille Araceli, laquelle en effet en était désolée; le Directeur prétendit qu'il avait le droit d'en décider sans l'intervention du Ministre, et qu'il comptait soutenir sa décision; je m'y opposai, et nous en écrivimes l'un et l'autre au Vice-Roi: ce premier dans son rapport lui demandait ses démissions dans le cas qu'il ne fût pas de son avis; de mon côté je lui exposais toutes les circonstances du fait, non omise l'audace étrange et scandaleuse de la première chambrée; le Prince n'y fit pas attention, et confirma la décision du Directeur, disant que Brême avait

voulu probablement soutenir Araceli, parce qu'il était noble; m'apercevant que sa partialité ne lui avait pas laissé voir l'affaire sous son vrai jour, je lui envoyai pour lors l'original du décret de la chambrée insurgée, que la famille Araceli avait eu le moyen de se procurer, lui faisant observer derechef les conséquences fâcheuses d'une pareille résolution; il le sentit apparemment, puisqu'il m'écrivit qu'en effet Araceli avait moins tort que ses collègues, et qu'il m'ordonna de réprimander vivement le Régent et les Préfets dudit Collège pour avoir toléré un pareil acte [1]; mais en attendant Araceli fut renvoyé chez-lui, le promoteur de cet arrêt ne put se

[1] Voyez aux pièces suivantes, N.° 6, la copie de la réponse du V.e-Roi, apostillée à mon rapport.

découvrir, les membres imberbes du Jury qui l'avaient exigé, eurent gain de cause, ainsi que leur protecteur, et le tort et le dommage en restèrent au Ministre, et à l'innocente victime de cette étrange décision. A la suite de pareils précédens, au désagrément desquels s'ajoutaient des motifs réels de santé, je me décidai irrévocablement à demander ma retraite; la démarche pouvait être hasardeuse avec un maître comme Napoléon, qui avait dit plus d'une fois, nommément à son Ministre de la justice, monsieur Regnier, je donne le congé à mes Ministres, je ne le reçois pas d'eux; et j'étais père d'une nombreuse famille; mais en premier lieu j'avais une pleine confiance dans la pénétration et les bontés de

l'Empereur; d'une autre part je secondais essentiellement les vues du Vice-Roi et de ses alentours, qui ne pouvaient m'en vouloir; dans tous les cas puis, je pensais avec le respectable monsieur le Maréchal de Ségur, que nos enfans ont droit à tous les sacrifices possibles de notre part, à celui de notre honneur et de notre considération près. Je préparai donc ma demande en retraite, attendant le moment le plus convenable pour la remettre au Vice-Roi; il se présenta bientôt. Le 8 de mai 1808 au Conseil des Ministres à la Villa-Bonaparte le Prince me demanda si j'avais été affecté par les deux récentes décisions du Conseil d'État, contraires à mon avis, dans les discussions survenues entre le Directeur des ponts et

chaussées et moi; cette singulière interrogation me décida, et quoique je n'eusse pas sur moi la lettre préparée à cet objet pour l'Empereur, je lui répondis que j'en avais été d'autant plus affecté que le Conseil était généralement de mon avis, et que ce n'avait été que par égard pour sa personne, et pour l'opinion qu'il avait manifestée, que j'avais perdu ma cause, ce que le Secrétaire d'État Vaccari lui confirma; qu'au surplus S. A. serait mieux éclairée sur l'impression que m'avait fait ce résultat, à l'audience que je réclamais d'elle, au sortir du Conseil: le Prince me répondit qu'il m'entendrait après monsieur Prina qui l'avait demandé précédemment; et introduit dans son cabinet à la sortie du Ministre des Finances, je le priai de m'obtenir de

l'Empereur ma retraite du Ministère, motivée sur le délabrement de ma santé : en effet j'avais les jambes habituellement enflées, et mon médecin, monsieur Cera, me conseillait depuis long-tems de quitter les affaires ; le Vice-Roi parut plus étonné que mécontent de cette démarche, et me répondit, les mesures n'étant pas encore prises apparemment, que n'ayant pas une grande charge de Cour, ou autre emploi égal, à me donner en récompense de mes services, il ne pouvait accéder sur le moment à ma demande, qu'il la tenait cependant pour faite, et y aurait égard à l'occasion, sans qu'il fût nécessaire que je lui transmis une lettre à l'Empereur sur cet objet; qu'en attendant il m'exhortait à ne pas rallentir de zèle ; je le priai de mon côté

de ne pas mettre un long délai à exaucer mes vœux, lui observant que je ne demandais *que ma retraite*, et nulle autre faveur; en effet je n'ai jamais requis ni emplois signifians, ni graces des Souverains que j'ai eu l'honneur de servir, et tout ce qu'ils m'ont accordé a d'autant plus de droit à ma reconnaissance, qu'il est dû à leur munificence et à leur estime, jamais à mon importunité. Je me congédiai sur cela, et persuadé d'avance qu'on aurait voulu donner une toute autre tournure à mon déplacement, quand il aurait lieu, les Ministres Luosi et Caffarelli, et le Secrétaire d'État Vaccari se trouvant encore dans l'antichambre du Prince, je leur fis la confidence de cette démarche. Nous étions parvenus au mois de juillet, et le Vice-Roi ne

semblait donner aucune suite à cette affaire; je la lui rappellai en lui envoyant ma lettre à l'Empereur, dont j'unis ici la copie [1], ce qui n'accéléra pas davantage ma retraite; j'en réitérai souvent l'instance de vive voix durant le cours de cette année, sans succès; enfin au commencement de février 1809 M.r Méjan m'étant venu voir à son retour de Paris, et s'entretenant de ce qui s'y passait, interrogé sur ce qu'il en était de mon remplacement, il me répondit que la guerre allait s'allumer de nouveau en Allemagne, et par contre-coup en Italie; que ce n'était donc pas le moment de remplacer les Ministres,

[1] Voyez aux pièces ci-après, N.° 7, les copies de mes deux lettres, au V.e-Roi, et à l'Empereur sur cet objet.

et qu'on était persuadé que je n'y insisterais pas dans une pareille circonstance; je sentais, comme lui, la force de cet argument, dans ses rapports sur-tout avec ma propre considération, et je promis de n'en plus parler, à la condition précise, et sur la parole du Vice-Roi, qu'au terme des hostilités, j'obtiendrais ma retraite du Ministère: le Prince s'y engagea, et fidèle à sa promesse, sa lettre, dont j'unis pareillement ici la copie [1], m'annonça, à la paix, que l'Empereur m'accordait le repos que je demandais depuis dix-huit mois, et dont les sept derniers n'avaient pas été les moins pénibles. Le Ministre de la guerre et le Vice-Roi s'étaient rendus égale-

[1] Voyez aux pièces suivantes, N.° 8, la copie de la lettre du Vice-Roi, dont il s'agit.

ment à l'armée, le Directeur général de la police, Comte Guicciardi, était à Paris, la Vice-Reine et ses enfans se trouvaient à Milan; les gardes nationales avaient été désarmées et dégoûtées de ce service, et n'ayant en ville et dans ses environs, que de très-faibles détachemens de la troupe de ligne, la sûreté de la famille Royale, ainsi que la tranquillité du Royaume pesaient principalement sur moi, lorsqu'en avril on publia la loi de finance qui exigeait par anticipation, de la classe généralement la moins aisée, le payement, pour le 1809, de la taxe sur les arts et métiers. Le mécontentement fut universel, et une insurrection très-alarmante, que les Autrichiens fomentaient et appuyaient, se manifesta dans les départemens de l'Adda et du Sério;

ce dernier touchait au Milanais : les autorités, administratives de l'Adda, et judiciaires des vallées insurgées dans le Sério, prirent la fuite, et nous n'avions à-peu-près aucun moyen de défense à y opposer; il nous réussit d'armer et d'activer de nouveau la garde nationale, et à leur aide, secondé par la gendarmerie et les gardes de finance, le Ministère put calmer les alarmes de la respectable épouse du Vice-Roi et la retenir à Milan; les insurgés repoussés au-delà du Tonale et du Bormio, s'étant puis éloignés de ce côté-là de nos frontières, à la nouvelle de la retraite de l'Archiduc Jean, et des succès décisifs de l'Empereur et du Vice-Roi, pour se montrer à la vérité en plus grand nombre d'une autre part, dans les départemens du Réno et du bas

Pô, lors de la taxe que la finance imposa, peu après, sur les farines et les moulins, connue sous le nom de *dazio macina*, mais cela ne fut que plus tard; on avait eu le tems d'organiser par-tout des bataillons d'élite de la garde nationale, le Vice-Roi avait pu renvoyer quelques troupes en Italie, et l'insurrection ne menaçait plus, de près, la famille Royale; enfin les victoires successives de Napoléon et la paix de Vienne qui s'ensuivit, ramenèrent insensiblement l'ordre dans ces Provinces.

Si ce que l'on vient de lire ne semble guère s'accorder avec la décision supposée prise par l'Empereur dès le 1807 à mon égard, les graces qu'il m'accorda depuis lors n'en sont pas non plus un témoignage fort convaincant. Il m'avait

appelé au Sénat à sa création en avril 1809, et contre la règle ordinaire maintenu avec cela au Ministère; il venait de me nommer membre du Conseil des titres; à ma retraite il me décora du grand cordon de la Couronne de Fer; quelques mois après, à la première vacance qui se présenta, il me fit Président du Sénat, malgré les menées contraires et notoires du Comité dirigeant. Enfin il me fit offrir par le Vice-Roi en 1811, laissant à mon choix de l'accepter ou non, l'emploi de Chevalier d'honneur de la Reine d'Italie, avec la promesse du premier grandat de Cour qui viendrait à vaquer; je m'en excusai dans une lettre que j'écrivis à cet effet au Vice-Roi [1],

[1] Voyez aux pièces suivantes, N.° 9, la copie de la lettre que j'écrivis au V.e-Roi à ce sujet.

et il me nomma, pour la seconde fois, Président du Collège Électoral de mon Département, l'Agogna. Ce n'est guère là, il me semble, le traitement que l'on accorde à un flatteur qui, par cela même, s'est rendu désagréable, et de plus suspect. Voilà un bien long récit pour une bien mince affaire; mais il était tems d'opposer des documens et des faits incontestables, à des faussetés répetées depuis sept ans, je ne sais pourquoi, dans quatre biographies, et à leur exemple par M.r Coraccini dans l'histoire de l'administration du Royaume d'Italie.

Je ne saurais trop comment répondre au tort qu'il m'attribue de suite, d'avoir manqué de mesure, car je ne comprends pas ce que cela signifie; il est dans mon caractère d'être circonspect, peut-être

est-ce un défaut, et l'on a vu plus haut qu'il me fut reproché; si c'est au reste ce qu'il entend par-là, je passe condamnation à cet égard.

Il me sera plus aisé de soumettre à un examen, ce qu'il dit successivement en m'accusant de n'avoir considéré trop souvent, que le côté dont on avait soin de faire briller les avantages à mes yeux. Les nombreux établissemens qui ont eu lieu dans le Royaume d'Italie depuis le 1805 jusques et compris le 1809, durée de mon Ministère, subsistent encore, et l'on peut juger si le brillant en surpasse l'utilité. Les maisons de travail volontaire pour bannir la mendicité, le conservatoire de musique, la construction des maisons de force, les réparations des prisons, le dépôt des étalons proche

de Mantoue, l'ampliation de l'imprimerie Royale, le pont sur le Tésin à Boffalora, les galeries de Bréra, l'achèvement de la route du Simplon, les édifices au Forum Bonaparte, dont j'ai trouvé les plans fixés, les promenades publiques à Milan, à Venise, à Boulogne, l'introduction dans tout le Royaume du vaccin, l'institution du Conseil et du Code des mines, de la bourse, à Milan et à Venise, du corps des pompiers, les règlemens disciplinaires et économiques du Collège des Demoiselles établi successivement au Couvent de Saint-Philippe à la suppression des religieuses qui habitaient ce Monastère, et bien d'autres objets, me paraissent être entr'autres aussi avantageux, tout au moins, que brillans; il est vrai que je laissai au Ministère,

en le quittant, les dessins du panthéon, auquel le fopone, quoiqu'en dise M.r Coraccini, ne devait servir à-peu-près que d'enceinte, d'après les dessins de M.r l'Architecte Cagnola; et celui du jardin des plantes du même auteur; mais les projets de ces ouvrages somptueux, et dignes d'un Royaume contenant une population riche et industrieuse de plus de six millions d'habitans, nous furent prescrits. Le brillant qui ne présente pas un côté d'utilité a toujours été contraire à mes goûts et à mes habitudes; à 68 ans, dont 40 furent employés au service public, on a fait ses preuves. Il me fut proposé, à mon entrée au Ministère, sur ce que l'hôtel où il siégeait, étant commun aussi à celui de la justice, ne pouvait suffire à loger ma nombreuse

famille, consistant en 12 maîtres, d'acquérir la maison Greppi pour m'y transporter avec mes bureaux; il en aurait coûté à l'État un demi-million au moins, y compris les réparations et l'ameublement, je rejettai cette proposition; il s'agissait d'une affaire personnelle, je pouvais en décider, et je préférai à cette brillante idée la satisfaction de donner l'exemple d'une plus sage économie des deniers de l'État, qui se prodiguaient journellement pour loger avec luxe les Ministres, et ceux qui les singeaient; 60,000 livres de Milan tinrent lieu de cette énorme dépense; elles suffirent pour m'arranger convenablement avec ma famille à l'hôtel Diotti, qui était affecté depuis plusieurs années au Ministère de l'Intérieur et de la Ju-

stice, et ma représentation comme Ministre n'en a pas moins été décente; c'est aux habitans de Milan à prononcer sur cela. La façade de cet hôtel, qui a été puis exécutée par le Gouvernement Autrichien, me fut pour lors présentée et proposée par l'architecte actuel du Domaine, M.r Gilardoni, qui l'était alors du Ministère; nous avions d'autres ouvrages plus utiles à confectionner, et j'ajournai son plan. J'affectionnais infiniment la manufacture des faux que le Vice-Roi m'avait enjoint d'établir à Louvère dans le Département du Sério; elle avait acquis le dégré d'activité dont elle était susceptible, et aux moindres frais possibles; malgré cela, elle ne pouvait soutenir la concurrence avec l'étranger; l'on y travaillait donc à perte, il

était désagréable d'en démordre, une seule ressource nous restait à essayer, celle d'une très-forte taxe à imposer sur les faux de la Bavière et de la Carinthie; mais cette mesure aurait été préjudiciable aux intérêts de l'agriculture: je le représentai au Prince, et lui conseillai, à différentes reprises, de se défaire de cet établissement: il était nécessaire de réparer le second théâtre, de la Canobiana; j'en réduisis la dépense à 50,000 livres: celui de la Scala exécuté peu après, par les Agens du Vice-Roi, en coûta plus de 100,000; mais cela était très à sa place; ce théâtre est plus vaste, il constitue la principale salle de spectacles de la ville, et cet argent fut très-bien dépensé. Ce petit nombre de faits, sans parler de bien d'autres, me sem-

blent prouver à l'évidence, que quoique je n'eusse à employer pour la plupart de ces objets, que la principale partie des redevances fournies par les entrepreneurs des jeux, ordre de choses que j'ai trouvé établi à mon entrée au Ministère, et non l'argent du trésor, je n'en fus pas moins économe, parce que cela tenait à mes principes, d'après lesquels aussi, lors de mes tournées officielles dans les Départemens, sans me rendre à charge aux Préfets et aux autres Autorités locales, je n'ai jamais rien demandé au Gouvernement, employant à ces dépenses les épargnes que je pouvais faire sur les frais d'entretien assignés à mon Département, lesquelles y suffisaient, parce que ma tenue n'y était que convenable, et non brillante; et si j'ai quelque

fois sollicité du Vice-Roi des moyens extraordinaires, cela a été en faveur des Employés du Ministère, qui acquéraient chaque année, par leur zèle éclairé et leur assiduité, des nouveaux droits à la munificence du Gouvernement, et à ma reconnaissance comme Ministre.

Il me reste un autre fait à rectifier sur ce qui me regarde dans le livre de monsieur Coraccini, à la page 95 de l'ouvrage en question. Lorsque je fus nommé Ministre de l'Intérieur, observant au Vice-Roi la nécessité de connaître les ressources et les défauts que le Royaume présentait, pour en améliorer l'administration, je lui demandai l'agrément d'établir une section de plus dans mon Ministère, destinée à la statistique; je me proposais d'y placer un homme distin-

gué dans cette partie, mais il fut appelé ailleurs sur ces entrefaites, et le cabinet du Vice-Roi me donna monsieur Gioja pour remplir cette place, homme de lettres qui, sous ce rapport, mérite les éloges que monsieur Coraccini en fait. Né dans l'État de Parme, et établi à Milan, il avait été renvoyé dans sa patrie par Melzi, alors Vice-Président de la République, pour des ouvrages qui avaient encouru la censure du Gouvernement, et les circonstances ayant changé, il était revenu en Lombardie. Placé donc à la tête de ladite section, il se proposa de faire une spéculation des tableaux qui devaient contenir les différentes questions à adresser aux administrations municipales du Royaume, pour en obtenir les renseignemens que l'on

requérait d'elles, et il en résulta un travail trop abstrait et métaphysique [1] pour remplir notre objet; je le lui fis observer amicalement, mais je ne pus l'engager qu'à des corrections insuffisantes; en effet il ne lui était guère possible, sans manquer son objet principal, de réduire cet ouvrage à une simple série de questions, pratiquement plus utiles; je me bornai donc à lui dire que j'en ferais rapport au Vice-Roi pour en recevoir ses ordres, et en attendant connaissant par expérience la difficulté qu'il y a à obtenir desdites administrations

[1] Voyez le livre lui-même intitulé *Tavole statistiche* etc., *ossia norme* etc. *esposte da Melchiorre Gioja*. Milano 1808. Et celui du sieur Tamasia *Del fine delle statistiche*. Milano 1809. Dalla Stamperia di Dova.

des notions exactes et sincères, sur de certaines données qui alarment l'intérêt individuel, des propriétaires et des communes, j'y fis ajouter que le gouvernement enverrait puis des Commissaires vérifier les faits qui lui seraient exposés, et que les trouvant inexacts, les autorités qui l'auraient induit en erreur, en seraient tenues responsables. M.r Gioja choqué apparemment des objections que je lui avais fait dans nos conférences, devant imprimer son livre, il y plaça une note relative à cette clause, où il s'excusait vis-à-vis du public de ce ton, qu'il appellait menaçant, sur la nécessité où il se trouvait de se prêter aux vues despotiques de son Ministre; j'ignorais parfaitement cette particularité de son livre, car j'en avais assez discuté avec

l'auteur le contenu, pour m'abstenir de le lire imprimé; mais M.r Méjan me la fit remarquer, se montrant fort scandalisé de ce trait satirique d'un employé du Ministère contre son propre Ministre, et il me dit qu'il lui avait enjoint de le faire cartonner pour en ôter cette note. Le Vice-Roi avait sur ces entrefaites nommée une commission présidée par le Conseiller-d'État Directeur de l'administration des Communes, Bono, pour en porter un jugement réfléchi, et décider si l'on devait, ou non, s'en servir, dans les vues du gouvernement; cette commission, dont le Secrétaire-général du Ministère, M.r Tamasia, auteur de quelques écrits sur l'économie politique, était membre, se prononça pour la négative, dans son rapport, motivé, au

Vice-Roi; sur quoi le Prince m'ordonna de n'en faire aucun usage, mais cet ouvrage, ayant à cela près, un prix comme livre d'administration publique, il m'enjoignit d'en payer les frais de l'impression à l'auteur; j'appellai donc devers moi M.r Gioja, et après lui avoir reproché l'irrégularité de sa manière d'agir, ayant appris de lui que lesdits frais montaient à quatre-mille livres, il en reçut six-mille. Je lui recommandai d'être plus circonspect à l'avenir, mais il n'en fit rien, et piqué au vif, sur-tout contre Melzi par le motif ci-devant exposé, contre les principaux membres de ladite commission, et contre moi, qui n'en étais pas, prenant pour plastron le Secrétaire-général Tamasia, son compétiteur en statistique et en économie

politique, il composa une sorte de pamflet allégorique, dirigé principalement contre lui, intitulé *il povero diavolo*, empruntant ce titre de Voltaire, et il y fit entrer différens personnages sous les dénominations de Muffti, de Pacha, de Visir etc., auxquels il attribuait les ridicules que son imagination jugea pouvoir leur appliquer; la police croyant y reconnaître différens des principaux fonctionnaires de l'État, parmi lesquels Melzi nommément et le Ministre de l'Intérieur, et bien des allusions satiriques envers le gouvernement, voulait que je pris fait et cause contre cette indécente production; je m'y refusai, laissant cependant à M.r Tamasia le droit de poursuivre dans les formes accoûtumées son adversaire; la censure se saisit de l'ou-

vrage, le confisqua, et le chef de la direction de la police réprimanda M.r Gioja, qui de plus en plus envenimé, et ne gardant plus aucune mesure, composa une autre brochure qui passait la plaisanterie, où pour ma part, et me nommant, il m'accusait d'être dévoué aux ennemis de l'État; je ne pouvais plus me montrer indifférent à une pareille calomnie; j'expédiai donc par courrier ce libelle au Vice-Roi, avec un narré précis du fait, et lui demandai la satisfaction qui m'en était dûe, adressant le tout à M.r le Général d'Anthouard premier aide-de-camp du Prince, lequel me fit enjoindre de remettre cette affaire entre les mains de la haute police, et celle-ci après avoir vérifié que M.r Gioja n'était point citoyen du Royaume d'Italie,

lui intima l'ordre de se retirer dans sa patrie, et le bannit du Royaume pour un tems indéterminé. A une année de-là, à-peu-près, ce littérateur ayant des affaires, disait-il, à arranger à Milan, s'adressa, en qualité de sujet de l'Empire Français, à M.r Fleury Consul de France pour obtenir la faculté d'y revenir soigner ses intérêts; M.r Fleury eut la politesse de me demander si je n'avais rien pour ma part à y opposer, je lui répondis que non, et lui laissai pleine liberté, pour ce qui me regardait, d'en agir à son gré; apparemment les autres obstacles qu'il pouvait rencontrer s'applanirent aussi, car il ne tarda pas à revenir à Milan.

Quand est-ce que nous aurons une histoire véridique de ce qui s'est passé

pendant la courte existence, mais qui fera toujours époque du Royaume d'Italie sous la domination Française? Ce ne sera pas de sitôt; peu de personnes sont à même de connaître à fond les individus qui y ont figuré, et les ressorts qui l'ont fait mouvoir, s'élever, en peu de tems, à une hauteur imprévoyable, et s'abymant tout-à-coup par l'affaissement de l'atlas qui le portait sur ses robustes épaules, s'engloutir pour ne plus reparaître sous cette forme gigantesque. Un moindre nombre encore sera à même, pour long-tems, de se dépouiller de tout esprit de parti et d'animosité personnelle, et de peindre avec le pinceau de l'histoire, écartant sincèrement celui de la satyre, les hommes et les événemens de cette époque. M.r Coraccini attribue à

la détestation publique le martyre qu'a souffert Prina de la part de quelques cannibales, excités sans doute par des personnes qui ne l'aimaient pas, mais nullement par une fureur populaire, et encore moins par la noblesse et la bourgeoisie. Prina a certainement eu beaucoup d'ennemis qui se prévalurent d'une exaltation momentanée, organisée dans toutes autres vues pour parvenir à leur fin. Cet homme d'État aurait pu figurer comme un Sully, ou un Colbert, il préféra le rôle d'un Emeri, d'un Démaret, d'un Terrai, d'un Vasconcellos [1], et il a fini comme ce dernier. Je n'examinerai pas s'il y fut contraint par les circonstances;

[1] Voyez, entr'autres, au vol. 12 du dictionnaire historique, par Chaudon et Delandine, Lyon 1804, la page 284.

on ne peut nier qu'il avait du goût pour cette subtilité financière, dont il fit l'essai en Piémont, laquelle ne laisse pas d'exiger, et de manifester une sorte d'esprit, et des vues qui échapperaient à bien d'autres, et qu'il vidait, avec une satisfaction évidente, les poches des nobles et du Clergé, mais avec des talens et des lumières très-distingués, beaucoup d'instruction et de pénétration, une facilité rare de bien parler et de bien écrire, un ensemble enfin qui en eût fait un excellent Ministre de l'Intérieur, ou de la Justice, s'il en avait entrepris les carrières : il réunissait d'autres qualités essentielles; il était ami franc et constant; et il en avait lui-même, par cette raison, des sincères ; sa conduite morale n'attirait

aucun reproche; il avait reçu une très-bonne éducation au Collège de Monza, où il s'était fait remarquer, et quelle que soit l'opinion contraire qu'on en ait porté, il avait les principes d'une religion qu'il a toujours respectée, et ses derniers momens en ont fourni le témoignage; enfin il n'a jamais été, comme M.r Coraccini le laisse soupçonner, en Piémont, ni à Milan, pillard, ni concussionnaire, pour son propre compte; il doit cependant avoir laissé une fortune considérable, et cela ne pouvait être autrement. A la tête des Finances de la République, et successivement de la Monarchie Italienne depuis le 1802 jusqu'à sa mort en 1814, ses appointemens, modérés dans leur principe, mais au-dessus cependant de sa

dépense, qui a toujours été très-limitée, s'accrurent bientôt, prodigieusement, et ils montaient dès le 1809 à près de 120 mille livres par an; il était avec cela logé aux frais de l'État, l'hôtel de Sanazare avait été acquis pour lui par le Gouvernement. Prina rédigeant en outre les budgets du Royaume d' Italie, directement, et souvent même personnellement, avec l'Empereur, et lui fournissant à chaque fois des nouveaux gages de son zèle et de son utile économie, ce Souverain, très-libéral envers ceux qui le servaient à son gré, lui en faisait éprouver les effets par des gratifications généreuses et proportionnées; il pouvait, il devait donc s'enrichir sans gaspiller, sans s'approprier les revenus de l'État, mais il n'est pas à s'étonner que

le plus grand nombre de ses juges qui n'ont connu ni la marche des affaires, ni la personne de ce Ministre, l'en ayent accusé, et flétrissent journellement sa mémoire, en lui attribuant des malversations dont il était incapable, et trop clairvoyant pour se rendre coupable. La mort de Prina est dûe essentiellement au mouvement tumultueux qu'occasionna la réunion extraordinaire du Sénat qui eut lieu le 17 d'avril 1814: M.r Coraccini dit qu'elle fut secrète; cela était impossible, et est faux: les Sénateurs y furent invités deux jours auparavant: il dit qu'elle fut tenue dans la nuit; elle fut ouverte à une heure après-midi, et prolongée jusqu'à minuit du même jour, et les meneurs qui en connurent le motif et les détails, se pro-

mirent dès-lors d'en tirer parti à la séance ordinaire du 20.

Pourquoi le Vice-Roi mieux conseillé, après avoir cultivé davantage et constamment la confiance et l'affection de l'armée d'Italie, qui l'estimait, qui lui devait son instruction, son bien-être, sa belle tenue, et la gloire qu'elle s'était acquise en émulant les valeureuses phalanges françaises; qui en faisait le plus grand cas, parce qu'il réunissait personnellement, comme Général, à la bravoure la mieux constatée, une jeunesse rayonnante de vigueur et d'activité, une expérience prématurée acquise à la grande école et sous les yeux de son père adoptif, dont il venait de donner des preuves irréfragables à la retraite des troupes françaises de Moscou, réorganisées par ses soins,

et maintenues sur l'Elbe en face d'un ennemi supérieur, jusqu'à la rentrée de Napoléon en Allemagne en 1813? Pourquoi, puisqu'il se crut encore autorisé à agir comme Vice-Roi d'Italie après la chûte de son père et appui, délivré désormais de sa dépendance, n'a-t-il pas préférablement employé cette autorité à soulager, pour autant que cela dépendait de lui, les peuples d'Italie, anticipant sur ce qui fut puis décrété, à cet effet, par les Collèges Électoraux réunis à Milan? et gagnant ainsi de plus en plus l'attachement d'un peuple qui s'était habitué à l'aimer, et à prendre surtout le plus sincère intérêt au sort de son illustre et vertueuse épouse, et de l'aimable famille qui l'entourait? Pourquoi, dis-je, fort de ces préalables,

et après avoir assuré, par la convention qu'il stipula avec le Maréchal Bellegarde, l'immunité et la sûreté des troupes Italiennes, et soldé leur créance, appellé, comme il l'était, au-delà des alpes par le gouvernement provisoire séant à Paris, négligeant toute autre mesure, ne s'est-il pas mis à la tête des brigades Françaises, et traversant Milan, suivi de son épouse et de ses enfans, n'y est-il pas venu réchauffer, sans le paraître, la tendresse et l'intérêt des habitans de cette ville populeuse ? il se fût assuré ainsi, pour le cas de besoin, les vœux unanimes de l'armée et du peuple, faibles garants, il est vrai, de son retour comme Souverain en Lombardie, mais à coup sûr et dans tous les cas, sa sortie d'Italie en eût été plus

honorable, et les suites plus avantageuses à sa position subséquente; l'insurrection du 20 n'aurait pas eu d'objet; Milan n'aurait pas à regretter des excès si peu en harmonie avec le naturel de ses honnêtes et paisibles habitans, et le sang du malheureux Prina n'en eût pas ensanglanté les murailles. Mais en admettant même le fait tel qu'il eut lieu, par l'influence du Comité de Mantoue, et de ses adhérens, et de suite l'assemblée extraordinaire du Sénat en date du 17 d'avril, quel est l'homme d'État prudent et avisé, Président de ce corps à ladite époque, qui, instruit des dispositions de la ville par les opinions et les projets qui s'étaient manifestés publiquement au théâtre de la Scala ce soir-là même, pendant que les Séna-

teurs se trouvaient encore rassemblés, n'aurait pas, convaincu des fatales conséquences qui pouvaient résulter d'une nouvelle réunion, amené, par son énergie et la solidité de ses observations, le Sénat qu'il présidait à des mesures spontanées, à-peu-près semblables à celles que l'on exigea hostilement d'elle en date du 20, et, séance tenante, n'eût déterminé le plus grand nombre des Sénateurs à rédiger une adresse à la nation, où se reconnaissant non pourvu du droit de la représenter et régir dans l'état actuel des choses, auraient annoncé la convocation instantanée des Collèges Électoraux, à l'effet de pourvoir aux urgences de l'État, et nommément à la nomination d'une députation à envoyer à Paris pour de-

mander, simplement, aux Souverains coalisés la cessation des hostilités, convenue et stipulée provisoirement entre le Maréchal Bellegarde et le Vice-Roi, informant en même tems le public que le Sénat suspendait en attendant toute ultérieure réunion, plaçait l'ordre et la tranquillité publique à Milan et dans les Départemens sous la sauve-garde des autorités civiles et militaires compétentes, auxquelles il aurait été envoyé dans la matinée du 18 copie dudit acte, au moment où il aurait été pareillement placardé dans toute la ville, et expédié par estaffette à chacun des Préfets des Départemens non occupés par les troupes étrangères; cette mesure qui aurait paralisé les excès auxquels se livrèrent les malintentionnés

en date du 20, faute de motif, était si évidemment commandée par les circonstances, que tout autre que l'octogénaire Président Veneri, dévoué aux volontés du Comité de Mantoue, et aussi propre à l'emploi de Ministre du trésor par sa probité et son expérience dans cette partie, que nul à la tête du Sénat dans un moment aussi critique, s'en serait avisé; mais aveuglé par des vues purement individuelles, il eut l'imprévoyance de réunir le Sénat à la fatale séance du 20, laquelle fut la cause immédiate de l'explosion qui, flétrissant ce corps, compromit la tranquillité publique, et amena le martyre et la mort du malheureux Ministre des finances, que l'on ne serait pas allé chercher sans ce rassemblement, mais dont les scé-

lérats qui s'y trouvèrent réunis, profitèrent pour assouvir leur soif de sang et de butin.

Si Mons.r Coraccini avait eu une connaissance positive des personnes et des choses durant l'époque dont il s'est créé l'historien, l'impartialité qui semble honorer son caractère, aurait certainement dicté à sa plume, et suggéré à ses lumières l'exposé et les réflexions qui précèdent; mais il faut espérer que sorti de l'Italie vraisemblablement dans l'enfance, il y sera rappelé un jour par l'amour de la patrie, et qu'y voyant plus clair sur les faits dont il s'agit, il s'y convaincra en outre que les pelleteries nous y viennent du Nord et de l'Orient, et ne sont point une production de notre sol; que c'est généralement dans les mon-

tagnes qui couronnent et partagent l'Italie, où l'on ne connaît point le bienfait des arrosemens, et où la population se nourrit le plus communément du pain de maïs, que la pélagra est habituelle, ou très-fréquente; et que les contrées soumises à la culture du riz n'ont à se plaindre que des fièvres intermittentes; il y apprendra que le sol de la plus grande partie de l'Italie est très-riche en vignobles, et que ce ne sont pas la Toscane et le Royaume de Naples seulement qui fournissent des vins potables et délicats, ceux du Piémont étant entr'autres très-recherchés; que les Curés de la Lombardie ne sont pas à la vérité moitié Lévites et moitié Payens, à calotte et escarpins luisans, mais qu'ils sont respectables par leurs mœurs,

qu'ils fréquentent très-peu les villes, vivent avec leurs Paroissiens, dont ils sont les conseils et les appuis, dont ils parlent le langage, et que très-instruits dans leur partie, ils remplissent généralement d'une manière édifiante leurs devoirs. Ayant avoué à la page 284, que nos ames ont été en quelque sorte retrempées par l'énergie des circonstances précédentes; il supprimera aussi dans une nouvelle édition de son Histoire sur l'Administration du Royaume d'Italie, pour ne pas être en contradiction avec soi-même, l'assertion contraire, que l'on observe 14 pages plus haut; qu'il y ajoutera que quoique le systême continental, lequel a été, et cela est notoire, très-préjudiciable au commerce de la Grande-Bretagne, tant qu'il a duré, et favorable

à l'industrie de l'Allemagne et de la France, au point de permettre aujourd'hui à la plupart de ces États de se passer en grande partie des marchandises anglaises, n'ait pas été aussi influent sur Italie, il n'a pas laissé que de donner plus d'étendue et d'énergie à nos manufactures; qu'enfin il se persuadera qu'il faut connaître parfaitement un pays, avoir vu de près les personnes, et les événemens qui les concernent, et dont on veut entretenir le Public, pour en écrire l'histoire et non la fable [1].

[1] C'est le tort que Mons.r Coraccini attribue gratuitement au Barde de nos jours et de l'Italie, le célèbre Poëte Monti, lequel n'en a jamais écrit ni l'histoire ni la fable.

PIÈCES

INDIQUÉES DANS LES NOTES DU TEXTE

N.° I.

Monsieur De-Brême, mon Ministre de l'Intérieur; je reçois votre lettre du 21 décembre : ma confiance dans vos talens et dans votre attachement est entière. Vous avez un Département à réformer, il exigera d'autant plus de soins que Venise vient d'y être réunie ; je compte sur l'emploi de toutes vos lumières. Comptez sur toute mon estime, et sur toute ma confiance. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Munich, le 3 janvier 1806.

Signé : NAPOLÉON.

N.° 2.

Il Ministro Segretario di Stato ha l'onore di prevenire Sua Eccellenza il signor Di Breme Ministro dell'Interno, che Sua Maestà farà questa mattina un lavoro particolare con Sua Eccellenza.

Milano, 21 dicembre 1807,
6 ore della mattina.

N.° 3.

N.° 36 page 273.

Paris, 23 mars 1808.

Par copie conforme du bordereau déposé auprès de Monsieur Dupeau.

A D N.° 100. Un ballot P. A signé Dumoulin.

13 N.° 41. Une caisse consignée par M.r Daru Conseiller d'État, Intendant-général de S. M., signé La-Vallée, frais liv. 355 12 15.

Reçu au Muséum Napoléon le 3 d'avril 1808.

Par copie conforme:

Le Secrétaire général dudit Musée
W. PARASE.

N.° 4.

A Sua Eccellenza
il signor Marchese di Breme
Ministro dell' Interno.

Partito da Milano col cuore altamente penetrato dalla più viva gratitudine per tanti singolari testimonii che si compiacque di darmi della sua particolare bontà, adempio un prezioso dovere di sentimento coll' avanzargliene i miei ossequiosi ringraziamenti, accertandola che il senso profondo della mia riconoscenza mi resterà, sin ch' io vivo, scolpito nell' animo.

Il signor Petrobelli mio collega d' uffizio, e di gratissima divozione per V. E. le presenterà gli ossequii dell' intiera Deputazione che riconosce dalla graziosa di lei mediazione il pronto accesso al Trono

di Sua Maestà, e un maggiore impulso agli atti di generosa clemenza. Ella intenderà da lui con qual trasporto d' esultanza straordinaria fummo accolti al nostro ritorno da tutti gli ordini della nostra patria, testimonio indubitato del profondo rammarico della stessa al solo sospetto d'aver generato qualche dubbio nell'animo dell'adorato Sovrano, e per l' inesprimibile gioia d' aver col mezzo nostro riacquistato il tesoro della di lui grazia: secondi, la prego, V. E. la sua naturale bontà, e compisca l' opera del suo bell' animo, col tener in favore presso S. A. I. la sua divota Città di Padova, più degna di compassione che d' altro, e lo assicuri che lo spirito pubblico si sveglierà fra noi con più forza ad un solo soffio della voce Regale.

La sua bontà mi fa coraggio ad aggiungerle un cenno. So che il Petrobelli le

presenta un memoriale del signor Gioanni Cassici per ottener il posto dell'Economia nella casa di forza. Godo di poterle attestare esser questo un Cittadino pieno d'onore, di zelo e d' attività, riconosciuto per tale dal pubblico, e in particolare da me.

Si compiaccia di significare agli amati e rispettati suoi figli, ben degni d' un tal padre, i sentimenti affettuosi del mio animo e della ben dovuta mia stima, e degni di credere che fra gli onori dei quali mi trovo con mia confusione ricolmo, conto per uno dei più distinti e più cari quello di potermi segnare

Di V. E.

Padova, 30 dicembre 1807.

Oss.mo Div.mo Attacc.mo Servidore
Sott.o: Melchior Cesarotti.

N.° 5

Eccellenza;

Ho l' onore di prevenirla che sono stato incaricato da S. M. l' Imperatore e Re di contare a Vostr' Eccellenza la somma di lire italiane 25,000 a titolo di gratificazione, e in testimonianza di soddisfazione per i suoi servigii.

Se Vostr' Eccellenza vuol aver la bontà di recarsi al mio ministero lunedì mattina, o di mandare una persona munita della sua ricevuta, il signor Lodigiani, che ne ha l' autorizzazione, ne farà il pagamento.

Mi stimo fortunato di darle avviso di questo nuovo tratto della luminosa beneficenza di S. M.

Prego Vostr' Eccellenza di aggradire i sentimenti della più perfetta stima e considerazione

Milano, il 23 gennaio 1808.

Il Ministro delle Relazioni Estere
Sott.º : MARESCALCHI.

S. E. il sig. Arborio Di Breme,
Ministro dell'Interno.

N.° 6.

Je suis extrêmement mécontent de la lettre adressée par les Élèves appartenans à la chambrée d' Araceli. Cette lettre prouve beaucoup plus contre eux, que contre Araceli. Elle me force à croire que les Chefs du Collège de la Porte-Neuve donnent bien peu de soin à former leurs Élèves à la docilité et au respect qu'ils doivent à leur Supérieur. Le Ministre témoignera au Chef du Collège l'impression qu'a produit sur moi la lettre de la chambrée, et il lui demandera de lui faire connaître quel est, parmi les signataires de la lettre, celui qui l'a provoquée et rédigée.

Milan, le 27 avril 1808.

Signé : EUGÈNE.

N.° 7.

Monseigneur ;

Votre Altesse Impériale, par un effet de sa bonté, a peut-être jugé convenable de ne pas communiquer à Sa Majesté la demande que je lui ai faite de résigner ma place par motif de santé.

Monseigneur, me permettant d'interpréter sa délicatesse, je me suis vu dans la nécessité d'en préparer moi-même la respectueuse demande au plus équitable des Monarques, et, incapable de faire une démarche quelconque auprès de son auguste

Père par un tout autre médiateur que Votre Altesse Impériale, je prends la liberté de lui remettre et recommander la lettre que j'en adresse à cet immortel Souverain. Daignez, Monseigneur, la lui faire parvenir, la seconder de votre puissant appui, et agréer cette démarche comme une preuve de ma respectueuse confiance et de ma soumission infinies.

Milan, le 6 juillet 1808.

Signé: DE-BRÊME.

Sire,

Durant l'été dernier une faiblesse extrême de poitrine me contraignit à obtenir de son Altesse Impériale la grace de m'exempter d'une partie de mes devoirs, pour faire de remèdes qui n'ont eu de succès qu'au retour de l'hiver. Cette même incommodité se fait ressentir de nouveau, et il n'est pas convenable que j'occupe une place dont je ne puis acquitter tous les devoirs.

Dans cet état pénible il tient à ma délicatesse, Sire, de remplir au moins celui

qui dépend de moi, en priant instamment Votre Majesté de m'accorder ma retraite.

Sire, en implorant cette faveur, j'ose encore former un vœu, c'est que V. M. daigne m'autoriser à espérer que ma personne et ma famille conserveront constamment dans leur auguste Monarque un appui aussi indulgent qu'il est puissant et juste.

J'ose m'en flatter, Sire, par l'effet de la confiance que m'inspirent votre équité, et les sentimens respectueux et prononcés qui m'attacheront pour la vie au plus grand, au plus magnanime des Souverains.

Milan, le 6 juillet 1808.

Signé: DE-BRÊME.

N.° 8.

Monsieur le Comte de Brême; vous aviez souvent témoigné que votre santé vous fésait un besoin d'abandonner les travaux du ministère, et vous m'aviez prié en conséquence de solliciter S. M. pour qu'Elle voulût bien vous accorder votre démission. Je m'étais refusé à présenter votre vœu à S. M. avant que les circonstances eussent permis de vous appeller au Sénat; je me suis fait un devoir de lui soumettre votre demande, et j'ai saisi cette circonstance pour lui faire connaître les preuves réitérées de dévouement à son service, et d'attachement à sa personne, que vous avez toujours données dans les diverses fonctions qui vous ont été confiées. C'est avec un véritable plaisir que je vous annonce que S. M. vous a accordé la démission que vous avez désirée, et que

en même tems Elle vous a donné, en témoignage de sa satisfaction pour vos services passés, le grand cordon de la couronne de fer. Recevez, M.r le Comte de Brême, mes sincères félicitations sur la double faveur que vous avez reçu de S. M., ainsi que la nouvelle assurance de mon estime particulière. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Gratz, le 24 octobre 1809.

Signé : EUGÈNE NAPOLÉON.

N.° 9.

Monseigneur ;

J'ai dû ne voir, je n'ai vu en effet, hier, dans la proposition, que V. A. I. a daigné me faire, que le côté honorable qu'Elle me présentait.

Votre bonté sans égale, Monseigneur, votre prévoyance, ont appellé à différentes reprises ma pensée, et mes réflexions sur le nouvel emploi auquel Elle me destinait.

Je me suis fait un devoir de lui obéir, et de me demander successivement, si je

convenais autant à la charge, que V. A. I. voulait bien m'offrir, à l'expectative plus brillante encore, que sa munificence me faisait entrevoir, que l'une et l'autre étaient flatteuses pour moi.

Des affaires importantes à redresser pour le bien-être futur de mes braves et chers enfans; une Épouse habituellement infirme et isolée, que j'ai enlevée à sa patrie, à ses parens, respectable sous tous les rapports, et qui a droit à mes soins et à mes égards les plus assidus; une santé moi-même très-précaire qui m'a donné des sérieuses incommodités dernièrement encore; tous ces puissants motifs exigeant une sorte d'indépendance, qui ne saurait s'allier, à mon avis, avec l'assiduité d'un service de Cour quelconque, ne doivent-ils pas exiger de moi, d'un homme d'honneur, que je m'y refuse?

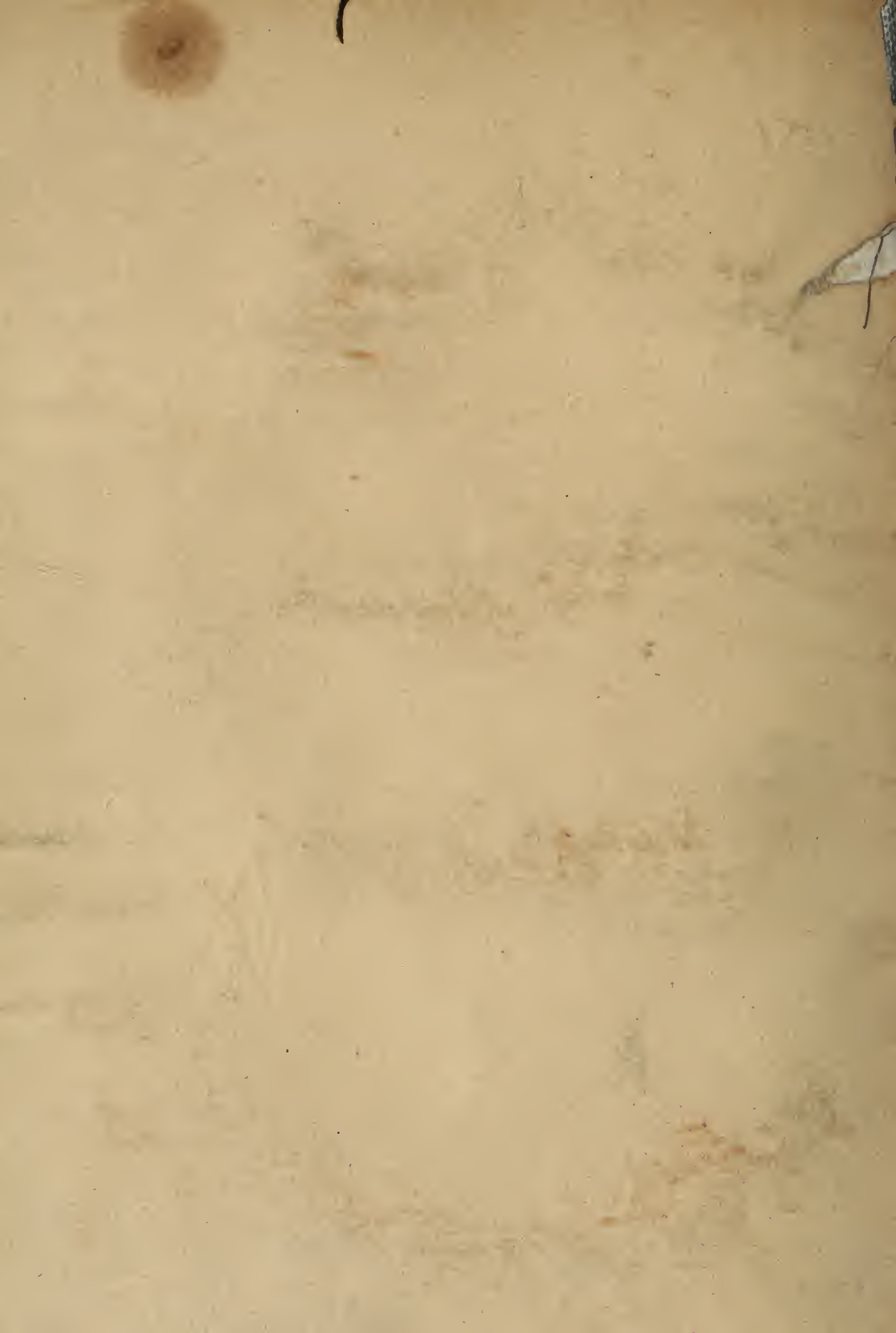
Monseigneur, daignez mettre le comble à vos bontés envers moi et ma famille, en me permettant de vous en faire juge, ne connaissant pas assez, par moi-même, quels seraient les dégrés d'assujettissement auxquels je me trouverais soumis en acceptant cet emploi.

Quelle que soit votre décision, Monseigneur, elle deviendra ma loi par l'effet de la respectueuse confiance, de la soumission, de la reconnaissance avec lesquelles j'ai l'honneur d'être pour la vie.

Milan, le 22 juillet 1811.

Signé : De-Brême.

Avec permission.




UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 104211963


0
1
U.S.A.
2
3
4
5